

SYNTHESE DE L'ATELIER B1

Les regards croisés des différents intervenants, acteurs de la gestion différenciée à des postes variés, dans des communes ayant des moyens et des approches différentes (C. Deffolin de Rouvroy, F. Lacroix de Villeneuve d'Ascq, F. Truant de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Y. Tison de Lille), ou partenaires techniques (S. Quennesson de la FREDON), ont permis de rappeler que la gestion différenciée se distinguait de la gestion conservatoire par son approche plus globale, intégrant les trois piliers du développement durable : l'écologie, mais aussi l'économie et le volet social. Elle sous-tend par ailleurs trois grandes approches indissociables.

Le patrimoine naturel

Intégrant à la fois la biodiversité et les ressources naturelles, c'est le support de travail en gestion différenciée. Sa connaissance, indispensable, impose de mener des expertises de portée scientifique, avec une importance accordée par la Ville de Villeneuve d'Ascq à l'implication d'un regard extérieur et professionnel, par le biais de l'écologue. Cela permet en effet de donner une crédibilité indiscutable à la démarche, souvent nécessaire pour convaincre, avec par ailleurs un professionnel qui peut servir de relais auprès des élus quand les techniciens éprouvent quelques difficultés à se faire entendre.

Le patrimoine naturel est aussi et surtout la traduction de la gestion différenciée ; mais cette traduction n'est pas immédiate et il faut accepter la lenteur de réaction de la nature, ce qui n'est pas facile quand des résultats, tant écologiques qu'esthétiques ne sont pas aussi immédiats que les attentes des acteurs locaux...

Le patrimoine naturel demande par ailleurs de l'observation, en amont de la démarche mais aussi sur le long terme, par le biais de suivis, avec une fois encore, le besoin d'un accompagnement scientifique, qui est mené en interne à la Ville de Lille.

Pour assurer la préservation de ce patrimoine durablement, il faut trouver les outils visant à maintenir sur le long terme les espaces associés. C'est là que la traduction de la protection dans les documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale) prend toute sa dimension, comme a pu l'exprimer et le mettre en œuvre la CUD.

La gestion

En matière de gestion, les techniques sont connues et reconnues : fauches, souvent tardives, exportations systématiques, pâturage extensif, suppression des produits phytosanitaires... La commune de Rouvroy les a appliquées en "autodidacte", avant de réfléchir à une approche plus organisée. Toutefois, on peut noter des différences dans les approches sur le plan technique, pouvant parfois mener à des divergences ; à cet effet, l'exemple de la FREDON mérite d'être rappelé : l'utilisation des auxiliaires comme alternative aux produits phytosanitaires peut aller à l'encontre des objectifs de valorisation de la biodiversité locale du fait de l'emploi d'espèces animales exogènes (concurrence avec les espèces locales)... Il convient donc de travailler sur les différentes thématiques, de les croiser pour que les actions à mener soient compatibles entre elles.

Pour ce qui est des moyens financiers mobilisables, différents partenaires peuvent être sollicités en fonction des besoins : pour le plan de gestion différenciée ou la formation des agents, ou encore pour l'acquisition de matériels, il conviendra de cibler les bons interlocuteurs parmi la Région, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale...

Sur le terrain, la gestion doit souvent faire face à différentes difficultés : outre le vandalisme (brûlage des foins, par exemple), c'est surtout la perception des acteurs qui nécessite une attention particulière.

Les acteurs

C'est d'abord le changement dans les pratiques, et donc le changement des habitudes de travail par rapport à la "gestion classique" qui est à noter. La traduction du changement dans les modes d'intervention est facile à répercuter auprès des entreprises puisqu'il suffit de modifier les cahiers des charges pour que les matériels et les personnels répondent aux attentes. Pour des travaux en régie, la démarche est moins évidente...

Le changement de perception concerne aussi les publics, les riverains, avec des notions de "propre" ou de "beau" parfois changeantes (la Ville de Lille le vérifie régulièrement).

On met ici en avant une des difficultés majeures de la mise en œuvre de la gestion différenciée : l'acceptation du changement des pratiques, avec parfois un véritable "choc culturel", comme le précisera la Ville de Villeneuve d'Ascq. Les méthodes douces et évolutives de la commune de Rouvroy prennent ici tout leur sens, permettant un changement en douceur.

Outre la nécessité d'intervenir en douceur, par le biais de méthodes évolutives, il est capital que le projet de mise en œuvre de la gestion différenciée recueille le soutien des élus (voire même que ceux-ci soient à l'initiative du dossier) mais aussi l'aval des agents, et donc que ceux-ci soient motivés par la démarche. Pour faciliter les échanges entre les différents acteurs, il est donc primordial que ceux-ci s'expriment avec un langage commun, que ce soit sur l'approche même ou sur le fonds. Cela nécessite donc des échanges préalables, permettant de définir un vocabulaire commun. Sur le fonds, l'exemple flagrant, qui est ressorti des différentes interventions, est la représentation de "l'herbe" : certains parlent "d'herbes folles" quand d'autres préfèrent "adventices", ou "mauvaises herbes", ou simplement "plantes"... Quant à l'approche, l'essentiel est de comprendre, comme le rappellera la Communauté Urbaine de Dunkerque, que la gestion différenciée est bien un concept et non une technique, et qu'elle doit donc être traduite sur un plan opérationnel, en recueillant la validation des différents acteurs.

Ces acteurs concernent bien évidemment les élus et les techniciens mais la gestion différenciée mérite d'impliquer des partenariats variés :

- collaboration en interne, entre services pour assurer la transversalité de la démarche. Sur ce point, le décloisonnement des services se montre indispensable, avec l'intérêt d'une approche pluri-disciplinaire ;
- investissement des associations, des universités et des bureaux d'études, notamment pour les suivis scientifiques ;
- mais aussi les bailleurs et les entreprises qui peuvent servir de relais aux initiatives communales.

Au final, on le voit, le travail mérite de favoriser l'essaimage à partir d'actions pilotes, au sein de la commune mais aussi à une échelle plus large, afin de favoriser, progressivement, la constitution d'un maillage écologique favorable à la biodiversité locale (notion de Trame verte et bleue).

Sur un plan organisationnel, il s'agit donc de favoriser à la compréhension du projet, indispensable à son acceptation. Pour les agents et les élus, la formation peut constituer l'outil de référence, en établissant un plan de formation adapté à la commune, et intégrant non seulement le volet technique mais aussi la communication sur la démarche. Le CNFPT Nord-Pas de Calais peut aider les collectivités sur ce point.

En matière de communication, il convient non seulement de cibler les élus et les agents, qui constituent les relais de terrain, mais aussi les habitants, qui vivent le territoire quotidiennement. Cette communication visant à construire une culture partagée par tous, doit donc être mise en place dès l'amont du projet, de façon à répondre aux doutes, aux inquiétudes et éviter tout blocage. La CUD a par exemple constitué divers groupes de travail afin de faciliter le dialogue. En termes de moyens, les réunions ne sont pas les seuls outils à exploiter : les visites de terrain, sur les sites du territoire mais aussi ailleurs (Grande-Synthe, dans le Nord, est reconnue pour son

caractère précurseur et son approche transversale sur le sujet... *A noter que la ville de Grande-Synthe a été désignée "capitale française de la biodiversité 2010", ndlr*, la signalétique sur sites, l'aménagement d'espaces de démonstration (exemples à Villeneuve d'Ascq) sont d'autres moyens de diffuser des messages auprès des différentes cibles.

CONCLUSION :

En conclusion, il est important de rappeler la nécessité de mettre en place la gestion différenciée de façon progressive, pour ne pas heurter et donc pour favoriser l'adhésion de tous à la démarche. Cela plaide en faveur de l'élaboration d'un plan de gestion différenciée, qui permet de se fixer des objectifs sur le moyen et le long terme et d'avoir un fil conducteur dans la conduite des opérations. L'investissement dans la durée demande que les différentes actions soient suivies, ce qui par ailleurs, facilitera l'évaluation de l'avancée et des évolutions de la gestion.

Enfin, le caractère intégrateur du concept de gestion différenciée doit inciter à une construction partagée de la démarche : les jardiniers, premiers acteurs de terrain, doivent être largement impliqués, l'approche permettant non seulement un enrichissement mais aussi une professionnalisation du métier de jardinier. Mais l'approche doit aussi être globale, la gestion différenciée méritant d'être intégrée systématiquement dans des programmes de portée plus large que ceux visant strictement la valorisation de la biodiversité.